

ACTUALITÉ p.4

Vivez Noël dans votre ville

DOSSIER SPÉCIAL p.9

Environnement

ÉCONOMIE p.18

Défiscalisation des entreprises

Votre magazine d'information municipal

Vivre

à Châteauneuf-les-Martigues

p.23

CULTURE

Le cinéma se dévoile
après trois mois
de travaux



N°167 - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.chateauneuf-les-martigues.fr - Châteauneuf-les-Martigues Officiel



SOMMAIRE

Vivre à Châteauneuf-les-Martigues

p.3
ÉDITO

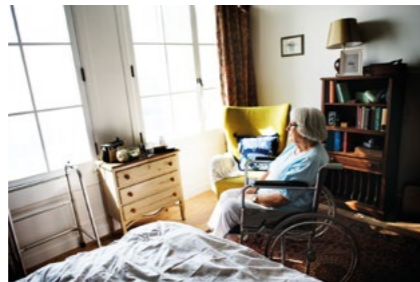
p.4
ACTUALITÉ

Vivez Noël dans votre ville
Armistice 1918, 100 ans déjà !



p.7
À VOTRE SERVICE

Acheter un timbre fiscal en ligne,
c'est possible
Bénéficiez de consultation juridique
gratuite
Un dispositif de protection pour
vous ou vos proches



p.18
ÉCONOMIE

Rencontres de la création
d'entreprise
Portraits d'entrepreneurs

DOSSIER SPÉCIAL

p.9
ENVIRONNEMENT

- Réduction des déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Produits phytosanitaires



p.20
PATRIMOINE

Journées européennes du
Patrimoine
Valorisation du patrimoine
La préhistoire à Châteauneuf



p.23
CULTURE

Le cinéma se dévoile après trois
mois de travaux



p.26
EN IMAGES

p.29
VIE ASSOCIATIVE

Un champion au cœur d'or
Secours populaire : de nouveaux
projets

p.31
INFOS PRATIQUES

p.34
EXPRESSION POLITIQUE

p.35
ÉTAT CIVIL

DES ÉLUS
À VOTRE ÉCOUTE

Vous pouvez prendre rendez-
vous :

Auprès du maire,
En contactant le secrétariat du
maire au 04 42 76 89 01 ou 02.

**Auprès des adjoints et des
conseillers municipaux,**
En contactant le secrétariat des
élus au 04 42 76 89 10.

MAGAZINE VIVRE N°167
NOVEMBRE DÉCEMBRE 2018

Magazine d'information municipal gratuit bimestriel
édité par la ville de Châteauneuf-les-Martigues.

Directeur de la publication : Roland MOUREN, maire.
Rédactrice en chef : Carole NICCO, adjointe au maire
déléguée à la Communication.

Rédaction : Manon PENNEC, Sylvie REVERBEL, Émilie
REYES, Nathalie BENZA, Sophie REGIS, Journalistes.
Photos : René ISAÏA, Adobe Stock / droits ville de
Châteauneuf-les-Martigues.

Maquette et mise en page : Stéphane CLAVEAU.
Adresse de la publication : Hôtel de Ville - Place
Bellot - BP 70024 - 13168 Châteauneuf-les-Martigues
- Tél. 04 42 76 89 00.

Impression : Imprimerie RICCOBONO Offset Presse S.A.
- 115, chemin des Valettes - 83490 Le Muy.
Tirage : 8 200 exemplaires - Octobre 2018.

Distribution : Ce magazine est distribué par des
agents de la ville de Châteauneuf-les-Martigues dans
toutes les boîtes à lettres de la commune, dans les
bâtiments publics et les commerces de proximité.

Dans le cas où vous ne recevriez pas le magazine,
vous pouvez contacter le service communication
au 04 42 76 89 50 ou par courriel
service.communication@chateauneuf-les-martigues.fr
en spécifiant votre adresse et un numéro de
téléphone pour vous contacter.



ÉDITO



“ Les membres du conseil
municipal se joignent à
moi pour vous souhaiter
de très belles fêtes de fin
d'année en famille et
entre amis. ”

Chers citoyens,

Cette rentrée a été intense pour tous et aussi pour tous nos acteurs économiques locaux avec lesquels nous avons organisé les rencontres de la création d'entreprise dont la deuxième édition a eu lieu le 4 octobre dernier. Afin de renforcer l'attractivité de la ville en matière d'économie, nous tenons à mettre en relation les porteurs de projets et d'idées avec des experts pour favoriser la création d'entreprises, source de richesses et d'emplois pour le territoire. Cette année, nous mettrons en avant tous les spécialistes de ces questions ainsi que les lauréats de cette édition à travers un film réalisé pendant l'événement. Ce film sera diffusé à diverses manifestations et pendant les vœux du Maire en janvier prochain.

Dans ce magazine, vous découvrirez les animations des journées du patrimoine et la fresque qui a été dessinée sous le pont autoroutier pour accéder au sentier de découverte. Vous aurez aussi un aperçu du cinéma Marcel Pagnol qui a fait peau neuve à l'occasion de ses 30 ans.

Dans ce dernier numéro de l'année, un dossier spécial traitera des enjeux environnementaux auxquels chaque citoyen devrait se sentir concerné. Ni une ville, ni même un État ne peut à lui seul résoudre les problèmes de notre planète... chaque citoyen doit apporter sa part en réduisant ses déchets, en consommant autrement, en évitant de gaspiller ou encore d'utiliser des produits nocifs pour la terre et la biodiversité. Chacun à notre niveau, nous sommes tous des acteurs du changement pour notre bien-être et celui des générations futures.

Enfin, les grandes lignes des festivités de Noël seront annoncées. Cette période est propice aux rassemblements, à la joie de recevoir des attentions particulières, des marques d'amitié et d'amour.

Alors, dans l'attente de nous rencontrer le vendredi 18 janvier à l'occasion de mes vœux, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'années en famille et entre amis !

Roland Mouren
Maire de Châteauneuf-les-Martigues



VIVEZ NOËL DANS VOTRE VILLE

Noël approche ! En décembre, la municipalité et les associations proposent un véritable programme de fête à tous les habitants, petits et grands.

En effet, à partir du mois de novembre, la ville de Châteauneuf-les-Martigues va vivre au rythme des fêtes de Noël en commençant par la foire aux santons et le traditionnel marché de Noël!

Et le calendrier des festivités s'annonce chargé. Atelier, conférence, veillée calendaire, concours de crèches et d'illuminations, animations, spectacle gratuit pour les enfants, feux d'artifice, et beaucoup d'autres surprises, insuffleront la magie de Noël.

Pour la première fois deux feux d'artifice seront tirés, le traditionnel sur le parvis du pôle culturel et le nouveau à La Mède. Ce dernier sera suivi d'une distribution de boissons chaudes et de papillotes offerte pour tous par la municipalité après le spectacle de Noël de l'Amicale Médéenne et de la Maison pour tous de La Mède.

La municipalité offre aussi à toutes les classes primaires une séance au cinéma Marcel Pagnol.

Le Père Noël passera également dans les écoles maternelles et élémentaires pour offrir à chaque élève un cadeau et une place de cinéma. Les collégiens, quant à eux, recevront une place de cinéma gratuite.

Retrouvez le détail de tous les rendez-vous de cette période sur le site Internet de la ville www.chateauneuf-les-martigues.fr.



LE CHIFFRE

- **59 490 € HT** ont été investis cette année pour éclairer les bâtiments. Ce budget est complémentaire à celui du programme pluriannuel de passage progressif de l'ensemble de l'éclairage public en LED.

DE NOUVEAUX ÉCLAIRAGES VIENDRONT S'AJOUTER AUX ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

L'année dernière, de nouvelles illuminations en LED, plus économiques, ont embelli Châteauneuf et La Mède pendant les fêtes de fin d'année. Cette année encore, en complément des guirlandes renouvelées et mises en place par la ville, une partie des illuminations sera louée et posée par une société privée.

En même temps, des travaux ont été entrepris pour compléter l'éclairage public dans 5 endroits de la ville.

Des cordons lumineux, aux fenêtres, et sur les arrêtes des bâtiments seront posés sur l'Hôtel de ville, la chapelle Sainte-Cécile et l'église à Châteauneuf ainsi que la mairie et l'église de La Mède. Les LED, offrant une meilleure performance énergétique et économique, mettront en lumière notre patrimoine bâti urbain toute l'année. Ces éclairages supplémentaires seront allumés en même temps que les illuminations de Noël.



ENSEMBLE ILLUMINONS NOS QUARTIERS !

Organisé tous les 2 ans par le Centre communal de proximité, ce concours des plus belles décorations de Noël est ouvert aux habitants et aux commerçants de la commune. Trois catégories sont en lice : les appartements (balcons), les maisons (jardins) et les vitrines des commerçants.

Pour vous inscrire, rendez-vous au Centre communal de proximité ou par téléphone au 0800 88 10 67, **à partir du lundi 19 novembre et jusqu'au lundi 17 décembre.**

Le jury passera le mercredi 19 et jeudi 20 décembre pour découvrir les maisons, les balcons et les commerces des participants, à la tombée de la nuit.



conflit. "En 2014, nous avons traité le conflit et le côté militaire. Cette année, nous voulions traiter de la paix et parler de tous ceux qui ont participé à l'effort de guerre, mettre en lumière le travail des femmes" explique Tyna Levrault, adjointe au maire déléguée à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Un travail "main dans la main" avec les habitants

De nombreux objets et cartes postales mis en valeur à l'occasion de l'exposition et du spectacle "Paroles d'archives", ont été prêtés ou donnés par les habitants, suite aux sollicitations du service des archives municipales publiées dans les supports municipaux. "Cette recherche nous a permis de faire des rencontres. Des familles nous ont confié leurs archives personnelles, de véritables trésors enfouis. Les différents rendez-vous proposés dans le cadre de la commémoration permettront de toucher les Châteauneuvais de tous âges et de s'approprier une Histoire plus locale" précise Magali Charre, responsable du service des Archives municipales.

Lors de la commémoration officielle du 11 novembre, associations patriotiques, élus et habitants se retrouveront autour du monument au mort de la place Bellot pour honorer la mémoire commune. "La Marseillaise" sera entonnée par les enfants des écoles élémentaires de la commune. Une manière de transmettre l'importance du devoir de mémoire dès le plus jeune âge.

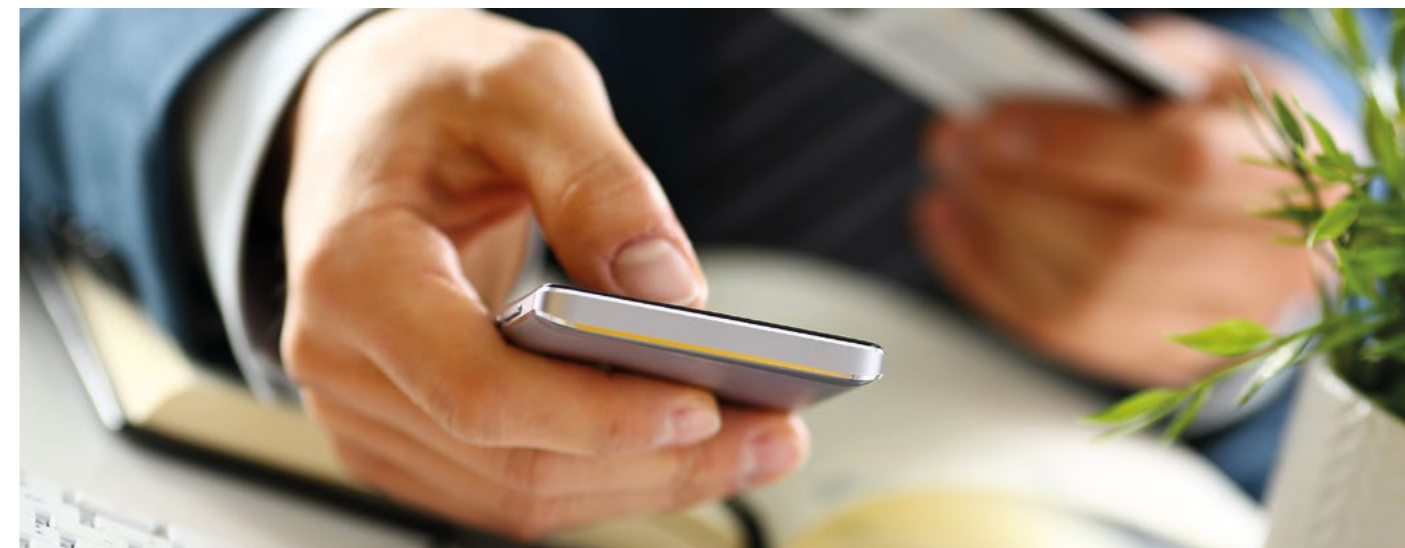
municipalité et l'ensemble de ses partenaires (associations, écoles, habitants...) met en lumière le côté plus humain et personnel de cette guerre. Une volonté de faire découvrir une histoire plus intime au travers des correspondances de soldats châteauneuvais échangées avec leurs familles et d'objets témoignant de leur vie quotidienne mais aussi de s'identifier à ses aïeux vivant dans les zones à l'arrière du

ARMISTICE 1918, 100 ANS DÉJÀ !

Le 11 novembre 1918, l'Armistice de la première guerre mondiale entre la France et l'Allemagne est signé. Cent ans après ce terrible conflit, un programme spécifique, labellisé par la mission du centenaire de la Première Guerre, est proposé du 6 au 24 novembre, afin que les habitants n'oublient pas leur passé.

Dans l'intimité de la guerre

La programmation élaborée par la



ACHETER UN TIMBRE FISCAL EN LIGNE, C'EST POSSIBLE

Le site internet timbres.impots.gouv.fr permet d'acheter son timbre fiscal électronique directement depuis son ordinateur ou son smartphone.

Utile pour la réalisation d'une démarche administrative (passeport, permis de conduire, permis bateau...), ce service est entièrement sécurisé, tant pour le règlement du timbre électronique que pour son remboursement en cas de non utilisation.

Cette dématérialisation mise en place par la Direction générale des finances publiques permet d'offrir un meilleur service à l'utilisateur et de moderniser son fonctionnement. Notez qu'il est toujours possible d'obtenir un timbre fiscal dématérialisé auprès d'un buraliste agréé, "SNC Atlantis - Le Narval" sur notre commune. Le flash code ou le code à 16 chiffres devra alors être reporté sur votre dossier.

BÉNÉFICIEZ DE CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE

Pour répondre à toutes vos questions d'ordre juridique (droit de la famille, droit du travail, droit social) et vous conseiller, des permanences gratuites sont assurées par un avocat à l'Hôtel de ville.

Chaque entretien dure 15 minutes. C'est un conseil gratuit qui permet de mesurer vos difficultés et ainsi de vous orienter au mieux sur les démarches à engager.

Les prochaines permanences avec Maître Bouhani auront lieu de 14h à 17h au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, situé Place Bellot:

- lundi 5 novembre
- lundi 19 novembre
- lundi 3 décembre
- lundi 17 décembre

Pour bénéficier d'une consultation, il vous suffit de contacter le service Accueil de la Mairie au 04 42 76 89 00. Un rendez-vous sera ensuite fixé. Il est impératif de s'inscrire au préalable.





UN DISPOSITIF DE PROTECTION POUR VOUS OU VOS PROCHES

Le personnel du CCAS tient à jour un registre nominatif de personnes âgées ou en situation de handicap. Ainsi, en cas de crise majeure ou d'événements exceptionnels (canicule, grand froid, inondations...), les personnes vulnérables et / ou isolées peuvent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement.

Recenser pour mieux prévenir

Grâce à ce document confidentiel qui contient les coordonnées de la personne, de son entourage à prévenir ou encore de son médecin traitant, le service en charge de la gestion de crise peut contacter les personnes inscrites sur le registre, afin de s'assurer qu'elles vont bien et ne manquent de rien en cas de déclenchement d'un plan d'alerte préfectoral ou en situation d'urgence. En cas de non réponse, l'entourage est alors contacté tout

comme les éventuels professionnels intervenant à leur domicile.

Sont concernées par ce dispositif :

- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail,
- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes reconnues handicapées.

L'inscription sur ce registre est facultative et basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (proche, médecin, services sociaux). Ce registre reste soumis à des mesures de confidentialité au droit d'accès et de rectification des informations par les intéressés. Aussi, si vous êtes déjà inscrits, n'oubliez pas de transmettre les modifications de votre situation (adresse, téléphone, noms des personnes à prévenir...).



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS DANS LE REGISTRE NOMINATIF POSSIBLE AUPRÈS DES SERVICES SUIVANTS :

- le CCAS : 04 42 76 89 80
 - la Maison des aînés : 04 28 27 06 07
- Numéro à contacter en cas d'urgence le soir ou le week-end :
- la patrouille police municipale : 06 09 52 52 70.

DOSSIER SPÉCIAL

DOSSIER ENVIRONNEMENT QUEL ENVIRONNEMENT LAISSERONS-NOUS AUX FUTURES GÉNÉRATIONS ?



“ Dans une période de réchauffement climatique avéré, la municipalité et ses partenaires mettent progressivement tout en œuvre pour la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et la santé de tous. Chacun doit se sentir concerné et apporter sa contribution en ayant des gestes éco-citoyens. C'est l'avenir de nos enfants qui importe. „



Tyna Levraut
Adjointe au Maire déléguée à l'environnement



COMPOSTAGE, DES EXEMPLES À SUIVRE

Aujourd'hui, il devient essentiel de modifier notre comportement au quotidien afin de réduire significativement nos déchets, de réaliser de vraies économies et donc d'améliorer notre cadre de vie. De la cuisine au jardin en passant par nos achats, chacun doit apporter sa contribution. Voici les conseils de Brigitte et de Renée, habitantes de Châteauneuf-les-Martigues pour adopter la bonne attitude, c'est simple et facile.



Brigitte

53 ans habite sur des anciens terrains agricoles. Elle a la chance d'avoir un grand jardin.

"Il y a environ 5 ans, lorsque j'ai décidé de faire un potager, je me suis dit que plutôt que d'acheter de l'engrais pour avoir de beaux légumes, il fallait que je fasse mon propre compost. J'ai utilisé du bois étuvé pour fabriquer mon composteur parce que cela ne craint pas les intempéries et que je trouve cela plus joli. Ce n'est rien à faire... sinon la Métropole en distribue gratuitement, c'est encore mieux. Je ne récupère le compost qu'une fois par an au moment où je plante mon potager. J'ai des légumes magnifiques et en plus, je réduis mes déchets. Ma contribution ne s'arrête pas au compost. Je trie verre, plastique, métal, papier et je donne les vêtements. C'est vraiment facile et à la portée de tout le monde."



Renée

76 ans habite un pavillon avec un petit jardin arboré et fleuri qu'elle soigne.

"Je fais du compost depuis 18 ans grâce au responsable municipal des jardins de l'époque. J'avais acheté alors un composteur, aujourd'hui la Métropole le donne... il n'y a plus d'excuse pour ne pas s'y mettre ! J'utilise mon compost pour les arbres, les arbustes et même les plantes que j'ai en pot. Lorsqu'il m'en reste, je le donne à mes voisins. Je peux vous dire que question déchets, je n'en produis quasiment pas. Vous savez, une fois que j'ai enlevé le verre que j'apporte en PAV, puis le métal, le plastique, le papier dans ma poubelle jaune et les déchets verts pour mon compost, il n'y a presque plus rien dans ma poubelle verte. Même les vêtements qui sont trop usés, je les recycle en torchon pour mon garage."

MÊME EN APPARTEMENT...

Si vous disposez d'un balcon, il existe des petits composteurs adaptés et si vous n'avez pas de balcon, vous pouvez opter pour un lombricomposteur d'intérieur. Ce n'est pas encombrant et c'est inodore.



C'EST ÉNORME !

Le compost se réalise facilement à même le sol ou en bac. En compostant, nous réduisons nos déchets de 40 kg par an et par habitant !

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

- Les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas...)
- Les déchets de jardin (fleurs fanées, tontes de gazon, feuilles...)
- Les autres déchets (sciures, copeaux non traités, essuie-tout et serviettes en papier non colorés, fumiers d'animaux d'élevage...).

QUELS DÉCHETS NE VONT PAS AU COMPOST ?

Attention : les restes de viande et de poisson, les coquillages, la litière pour chat, ainsi que les produits chimiques ne doivent pas être mélangés au compost ! Pour en savoir plus, cliquez sur le site de la Métropole : www.marseille-provence.fr

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS ET UNE DÉMARCHE CITÉE EN EXEMPLE



Depuis décembre 2016, les actions engagées pour lutter contre le gaspillage alimentaire ont donné d'excellents résultats. Cette démarche est citée en exemple auprès d'autres collectivités et permettra progressivement d'introduire des repas bio et de s'approvisionner en circuits courts.

Une mobilisation exemplaire de tous les acteurs

Dans un magazine précédent, un article expliquait les actions mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Le dispositif concerne la conception, la préparation, le service dans les restaurants scolaires et l'évaluation

de la qualité des repas. Les agents des restaurants scolaires et de la cuisine centrale, les écoliers et les familles ont tous été sensibilisés. Des outils ont évalué la qualité gustative des repas pour les enfants afin que la cuisine centrale ajuste les préparations. L'association Unis-Cités a accompagné les enfants sur le goût des aliments, leurs apports nutritionnels et les quantités gaspillées.

Une réduction de 50% de déchets alimentaires jetés en moins de 2 ans

En 2016, les premières pesées dans les restaurants scolaires de la ville étaient de l'ordre de 90 à 158 g



par convive avoisinant la moyenne nationale de gaspillage alimentaire par enfant, soit 120 grammes par repas. L'an dernier sur une période de mars à décembre 2017, la moyenne du gaspillage a chuté à 82,32 grammes par élève et par repas. En 2018, en 6 mois, de janvier à juin 2018, le gaspillage est encore moins important pour atteindre 54,54 grammes. L'enjeu a donc été compris de tous.

Du bio en 2019 sans augmenter les tarifs des repas

Grâce à ces efforts, l'introduction progressive des repas bio et de l'approvisionnement en circuits courts commencera dès 2019 pour atteindre en 2020 les 40%

de produits issus de circuits courts et de l'alimentation durable dont 20% de bio préconisés par le projet de loi sur l'ancrage territorial de l'alimentation.

Toutes ces améliorations qualitatives seront réalisées sans augmenter les tarifs des repas pour les familles.

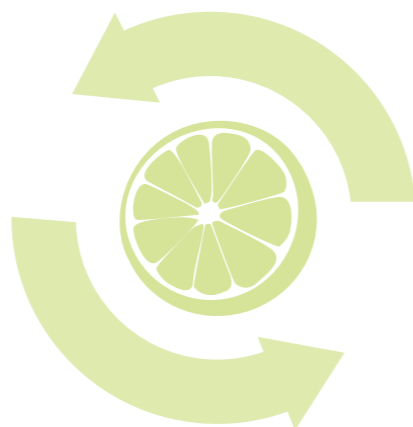
Valorisation des déchets

Le tri et la valorisation des déchets de la restauration scolaire est la dernière phase du projet dont les premières actions ont démarré en 2018 pour se mettre véritablement en place en 2019. De la préparation des repas jusqu'aux restes laissés par les enfants, ces bio-déchets seront triés par catégories et compostés par une société spécialisée.

UNE DÉMARCHÉ CITÉE EN EXEMPLE JUSQU'EN GRÈCE !

Cette démarche durable est citée en exemple par la Métropole Aix-Marseille-Provence et par l'ARPE, Agence régionale pour l'environnement.

Le 2 octobre dernier, ils ont organisé une réunion d'échanges avec d'autres collectivités. Châteauneuf-les-Martigues a même partagé son expérience avec une délégation grecque qui a fait le déplacement le 26 septembre dernier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis août 2018, des poubelles de tri itinérantes sont installées dans les différents lieux des festivités.



LE ZÉRO PHYTO DANS LES ESPACES VERTS

L'aménagement des espaces verts et le fleurissement de notre ville sont amenés à changer pour une évolution vers des pratiques plus durables. Elles ont pour objectif de s'adapter aux changements climatiques et de transmettre à nos enfants un environnement de qualité, en préservant la biodiversité et les ressources naturelles.

Les alternatives aux pesticides et aux herbicides

Afin de répondre au mieux à ces nouvelles exigences sans que cela ne soit trop coûteux pour tous, la municipalité est en pleine réflexion pour adopter un plan de gestion différenciée des espaces publics.

Dans cette attente, des actions ont déjà été réalisées.

- La requalification de certains espaces comme la minéralisation des entrées de ville, le rond-point du Léou et de ses abords ainsi que le rond-point des vignes, anciennement des tourelles ;
- L'utilisation de géotextile et de paillage afin de limiter la pousse d'herbes indésirables ;
- L'introduction de plantes méditerranéennes moins

gourmandes en eau, ou de plantes vivaces ou encore de couvre-sols ;

- La prairie fleurie, choisie pour une meilleure protection de la biodiversité, comme au rond-point de Total-La Mède avec l'installation d'hôtel à insectes ;
- Le désherbage manuel et par pulvérisation de produits naturels, comme le vinaigre et le sel ;
- Un fauchage ou une tonte annuelle à certains endroits pour conserver une certaine humidité. En effet, mieux vaut de la verdure que des pelouses trop gourmandes en eau et brûlées par le soleil ;
- Les roses trémières et les belles de nuit, des fleurs laissées sur les trottoirs contribuant au bon fonctionnement des écosystèmes.

Bref, c'est une nouvelle approche des paysages naturels dans les villes.



Une gestion durable avec le même personnel et le même temps de travail

Depuis le mois de janvier 2017, l'utilisation des pesticides et celle des herbicides sur le domaine public sont interdites. **Ces interdictions seront élargies aux particuliers au 1^{er} janvier 2019.** Cette évolution implique de repenser la gestion des espaces en appliquant un code d'entretien (fréquence de tonte, de taille, de désherbage...) en fonction des lieux et des usages (lotissement, cimetière, parc, terrain de foot, trottoir).

Les services techniques sont dans une recherche quotidienne de nouvelles méthodes alternatives qui pourraient être mises en place. Toute la difficulté est de trouver des outils respectueux de l'environnement. Une formation conforme aux nouvelles réglementations des agents aux espaces verts est prévue en 2019.



€ EN CHIFFRE

- **25 900 € HT** est le montant financé des deux aménagements paysagers de giratoires. L'un est situé à l'intersection de la RD568 et du bd Armand Audibert, appelé "rond-point des Vignes". Le 2^{ème} est situé à l'intersection de la RD568 et du bd Pierre et Marie Curie avec les abords nord et sud, appelé "rond-point du Lèou".



Projet co-financé par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 % du coût hors taxe.

LES BRÈVES

INTERDICTION DE PÊCHER LES PALOURDES POUR TOUS



Le manque de dioxygène dans l'étang de Berre dû aux conditions climatiques de cet été et à d'autres facteurs ont entraîné une mortalité massive des coquillages mais aussi des poissons et d'autres organismes vivants. En conséquence, un arrêté de fermeture de la pêche à la palourde a été pris par le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour les pêcheurs amateurs comme pour les pêcheurs professionnels.

Cette interdiction vise à préserver les dernières palourdes présentes

dans l'étang et à favoriser leur repeuplement. Une évaluation de l'efficacité de cette mesure sera effectuée au cours de l'année 2019. Le non-respect de cette mesure est une infraction passible d'une amende de 22 500 € en sus de la confiscation du produit de la pêche et du matériel utilisé.

Des opérations de contrôles seront menées régulièrement par les services de l'État afin de s'assurer du respect de cette mesure de sauvegarde.

LE SIBOJAÏ DEVIENT MÉTROPOLITAIN

Le Sibojai, Syndicat Intercommunal du Bolmon et du Jai, devient métropolitain avec l'unité GEMAPI – Site Étang de Bolmon. Avec le Conservatoire du Littoral, ses missions de conservation de la nature, des dunes, des forêts, des marais, des zones humides, des lagunes et de la biodiversité restent identiques. Leurs locaux sont désormais à Marignane.

Vous pouvez les contacter par courrier : Métropole Aix-Marseille-Provence – DGA Développement urbain et stratégie territoriale - GEMAPI - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 2, par courriel ou par téléphone : elodie.gerbeau@ampmetropole.fr - Tél. : 06 27 93 12 56 et philippe.giabiconi@ampmetropole.fr – Tél. 06 74 66 49 65.



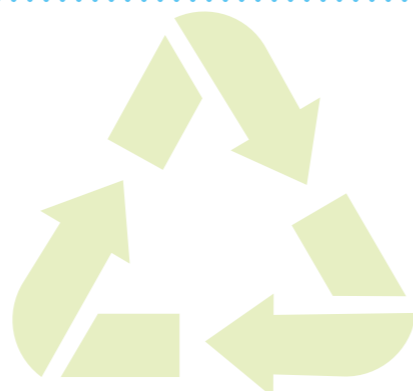
LES BRÈVES

UN PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA FAUNE DE NOTRE COLLINE

La ville de Châteauneuf-les-Martigues, la société EveRé, centre de traitement des déchets à Fos-sur-Mer, la société de chasse La Macreuse et la carrière Jean Lefebvre Méditerranée au Vallon de Valtrède se sont associées pour réhabiliter un hectare de terre qui avait été incendié en 2016. En effet, ce terrain, situé au lieu-dit "le cantonnement" sur le plateau, a bénéficié d'un nettoyage des bois brûlés, d'un apport de terre végétale et d'une préparation pour reboiser et y planter de l'orge. L'orge est une plante qui nourrit les faisans, les lapins et les perdrix. Elle est résistante et repousse très facilement pour la faune.



DES TRAVAUX EN DÉCHETTERIE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'ÉTANG



Plusieurs tranches de travaux ont été réalisés cette année à la déchetterie de Châteauneuf-les-Martigues par la Métropole Aix-Marseille-Provence. La dernière tranche des travaux a été réalisée en octobre et a consisté en la création d'un réseau pluvial.

Ces travaux ont permis un système de collecte de la totalité des eaux de ruissellement urbain et un traitement des eaux pluviales avant leur rejet en milieu naturel, améliorant ainsi la qualité générale de l'eau qui se déverse dans l'étang.



LE GROUPE LHOIST INVESTIT 4 MILLIONS D'EUROS POUR SE MODERNISER

Modernisation du site des Chaux de Provence situé à Châteauneuf-La Mède après celui des Chaux de la Tour à Ensues-la-Redonne

Aujourd'hui, l'entreprise des Chaux de Provence est en parfaite conformité mais cherche constamment à améliorer son rendement et diminuer ses rejets dans l'environnement. En changeant les matériaux obligatoires, la direction du groupe a décidé d'aller plus loin et remplace les têtes de four. Cette dernière optimisation technique moins énergivore permettra une meilleure maîtrise de la combustion et un meilleur traitement des gaz de combustion et des poussières.

Des panaches de vapeur d'eau à la mi-novembre et à la mi-mars

Les travaux ont démarré début septembre avec l'arrêt d'un premier four et se termineront vers la mi-novembre. Par la suite, pendant 7 jours, le four montera en température jusqu'à atteindre 900 degrés. C'est à cette période que des panaches de fumée blanche d'environ 15 mètres de hauteur se dégageront du four. C'est de la simple la vapeur d'eau en grande quantité. Les travaux du deuxième four débuteront en janvier 2019 pour se terminer à la mi-mars. Le même scénario se répétera autour du 25 mars.



UNE DÉFISCALISATION POUR LES ENTREPRISES QUI S'IMPLANTENT SUR CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

La commune est située en zone d'aide à finalité régionale (AFR). Les entreprises exerçant leur activité sur notre ville peuvent prétendre à des exonérations fiscales. Panayotis Liolios, expert-comptable spécialisé en finances publiques du Cabinet Exco nous en dit plus.



Panayotis Liolios
Directeur général du cabinet Exco

En quoi consiste l'exonération de l'impôt sur les bénéfices ?

"Les entreprises qui s'implantent en zone AFR fixée par décret N°2014-758 du 2 juillet 2014 peuvent être exonérées de l'impôt sur les bénéfices. Les bénéfices réalisés au cours des 24 premiers mois à compter de la date de création sont exonérés à 100%. Un abattement

de 75% est octroyé pour la 3^{ème} période de 12 mois, un abattement de 50% pour la 4^{ème} période de 12 mois et de 25% pour la 5^{ème} période de 12 mois."

Quelles entreprises sont concernées ?

"Cela concerne les entreprises soumises à un régime réel d'imposition. Toutes les activités sont concernées excepté les activités de pêche, les activités bancaires, financières et d'assurances (sauf courtage), de gestion ou de location d'immeubles. Elles doivent être exercées sur la commune et leur capital doit être détenu à + de 50% par des personnes physiques. Les opérations de restructuration ne sont pas éligibles."

Comment en bénéficier ?

"C'est au moment de la déclaration fiscale d'impôt sur les bénéfices qu'il est recommandé de faire une procédure de "rescrit fiscal". Pour cela, il faut demander à l'administration fiscale (impots.gouv.fr) si l'entreprise peut bénéficier de cette mesure. Si c'est le cas, l'entreprise mentionne le montant de bénéfice exonéré dans sa déclaration de résultat. Dans le doute, il est recommandé de se faire assister par vos conseils habituels."

CONVIVIALITÉ, RENCONTRES ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE AUX PETITS-DÉJEUNERS ENTREPRISES



PROCHAIN PETIT-DÉJEUNER ENTREPRISES

- **Mardi 27 novembre** de 8h30 à 10h à la salle mutualisée de la Plaine des sports sur le thème de la fibre optique.

La ville organise des petits-déjeuners entreprises pour permettre aux entrepreneurs de se rencontrer et d'être informés sur des thématiques qui les intéressent. Les deux premiers petits-déjeuners ont rassemblé entre 25 et 30 participants sur le thème "des aides à l'embauche" le 14 juin et "des aides à la mobilité" le 18 septembre à la salle mutualisée de la Plaine des sports. Des partenaires de l'emploi sont venus présenter leurs dispositifs et les chefs

d'entreprise ont pu faire part de leur expérience terrain. De l'avis des participants "le franc-parler, la qualité des échanges et la convivialité sont les points forts de ces rendez-vous".

BOOSTE TON PROJET : UNE INNOVATION

Huit porteurs de projets de la commune ont été sélectionnés pour participer à un nouveau dispositif expérimental d'accompagnement à la création d'entreprise "Booste ton projet". Élaboré à l'initiative de la ville et en partenariat avec les Chambres consulaires, le Pôle emploi de Martigues, Cosens, l'IRCE et Initiative Marseille Métropole, ce parcours construit de manière progressive autour de 8 demi-journées de formations dispensées par des experts aide les participants à concrétiser leur projet en ayant le maximum de chances d'aboutir. L'accompagnement : un gage de réussite !



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Le weekend du 15 et 16 septembre, plus de 400 personnes ont redécouvert la commune, à travers un programme de rendez-vous originaux proposés par la municipalité et les associations.

Les explorateurs avaient l'embaras du choix entre partir à la découverte de notre patrimoine urbain, visiter le site naturel du Barlatier-Patafloux, randonner "sur les traces des chèvres de nos collines", se lancer dans un parcours découverte de la ville au départ du Pôle culturel, ou

encore découvrir la carrière Jean Lefebvre.

Placées cette année sous le signe du partage, ces journées ont permis à 80 gourmets de se rassembler autour d'une table culinaire provençale pour partager un repas et participer au concours de cakes salés, organisé par le Relais jeunes, le CMJ et la Maison des aînés. La visite commentée du site de la Font-aux-Pigeons, des animations et des démonstrations de techniques préhistoriques ont remporté un grand succès auprès des familles.

Ainsi, près de 100 personnes se sont prêtées au jeu, laissant l'empreinte de leur main sous le tunnel menant au Grand Abri, dans le cadre de l'atelier "laisse ta trace comme les hommes préhistoriques" animé par le Pôle culturel.

Au retour, les visiteurs ont pu s'arrêter au four à pain communal, afin d'acheter des boules de pains aux farines anciennes, ou déguster le repas convivial qui y était servi. Le bénéfice de la vente des pains sera reversé à une association.



DEUX ARTISTES-PEINTRES EN CHARGE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Deux nouvelles fresques marquent désormais l'entrée du tunnel menant au site du Grand Abri.

Il s'agit de la reproduction de deux illustrations issues de la bande dessinée "Le grand abri", de Toomai Boucherat et Priscille Mahieu.

En seulement 6 jours, Fabienne Rebuta et Nelly Andreo ont réalisé ces deux fresques de 4 x 3m et 2 x 3m, en commençant par adapter les illustrations en monochrome, projeter les grandes lignes sur les murs du tunnel, ajouter les détails à main levée avant d'appliquer la peinture.

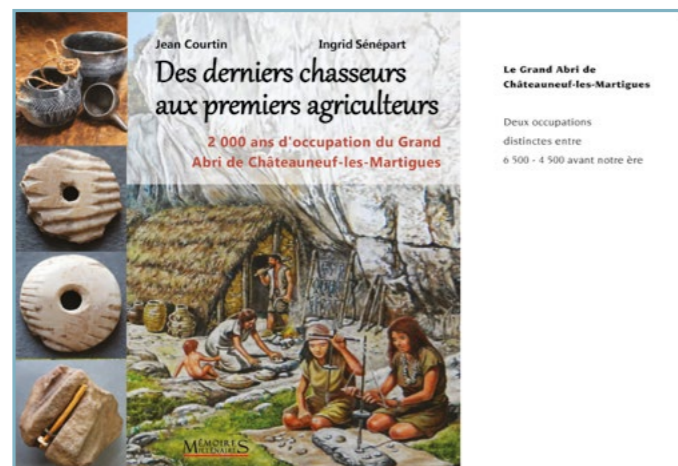


LA PRÉHISTOIRE DE CHÂTEAUNEUF, À TRAVERS UN NOUVEL OUVRAGE ILLUSTRÉ



Les fouilles et les études menées sur le site du Grand Abri aussi appelé "La Font-aux-Pigeons" ont permis d'identifier le mode de vie de deux populations l'ayant occupé. Au VII^{ème} millénaire avant notre ère les Mésolithiques faisaient usage de la chasse, de la pêche et de la collecte des coquillages, tandis qu'au VI^{ème} millénaire avant notre ère les premiers agro-pasteurs ont commencé la culture des céréales et de l'élevage des ovins. Ce sont les 2 000 ans d'occupation de ce lieu, considéré comme un site

majeur de la préhistoire régionale et européenne, et cette transition entre les différents modes de vie que l'on découvre à travers des illustrations et des descriptions très détaillées dans l'ouvrage, "Des derniers chasseurs aux premiers agriculteurs" réalisé bénévolement par les archéologues préhistoriens Ingrid Sénépart et Jean Courtin. Depuis le 16 juin, vous pouvez retrouver ce livre au Musée des Amis de Castrum Vetus (ouvert le dimanche après-midi ou sur rendez-vous) ou directement en passant par les Éditions Mémoires Millénaires.



LE CINÉMA SE DÉVOILE APRÈS TROIS MOIS DE TRAVAUX

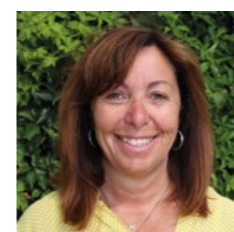


CARNAVAL 2019 : APPEL À BÉNÉVOLES



Comme chaque année, la partie carnavaliers de l'association des Amis de Castrum Vetus recherche des bénévoles, notamment des soudeurs, prêts à venir aider à la confection des chars dans une ambiance conviviale.

Contacts : castrumvetus.bureau@laposte.net ou au 06 25 75 53 99.



Carole Nicco
Adjointe au Maire
déléguée à la Culture

“ Pour les 30 ans du cinéma, nous avons souhaité le moderniser, le rendre plus convivial et l'adapter à tous les usagers. C'était pour nous un investissement nécessaire et nous espérons que les habitants auront encore plus de plaisir à venir dans ce lieu de proximité qui nous est cher. ”



UN ANNIVERSAIRE RÉUSSI



Nouveaux fauteuils, nouveau sol, nouveau hall d'accueil... Depuis quelques semaines, les Châteauneuvais redécouvrent leur cinéma. Un cinéma à qui la municipalité a offert une véritable cure de jouvence à l'occasion de ses 30 ans. Un week-end de festivités a permis de célébrer cet anniversaire en compagnie de tous les habitants.

Un petit film a été réalisé pour montrer les rénovations du cinéma et inviter les Châteauneuvais à son ouverture officielle, le vendredi 21

septembre. Les agents du service culture s'étaient mis sur leur 31 pour donner un esprit encore plus festif à cet anniversaire. Habitants et professionnels avaient fait le déplacement, curieux de voir la transformation. Près de 300 visiteurs ont été séduits par le relooking de la structure, plus claire, plus confortable et conviviale. Durant le week-end, chacun a pu trouver une occasion de découvrir le cinéma avec les propositions de ciné-goûter, ciné-concert ou encore les séances gratuites du dimanche.

LE CINÉMA EN CHIFFRES

• 109 770 € HT

C'est le prix total de la rénovation du cinéma. 60 % ont été cofinancés par le département des Bouches-du-Rhône.



3 postes de dépenses distincts

• **52 338 € HT** : second œuvre (travaux, peinture, sol, informatique, sécurité, électricité).

• **30 557 € HT** : acquisitions (mobilier divers).

• **26 875 € HT** : renouvellement des fauteuils.

UN NOUVEAU LOOK ET DE NOUVEAUX SERVICES POUR TOUS !



- Un hall d'accueil rénové et modernisé pour plus de convivialité avec une nouvelle banque d'accueil, des écrans, un espace détente-bar avec des fauteuils, des boissons et des friandises.

- Une salle plus agréable avec de nouveaux fauteuils. 108 nouveaux fauteuils plus confortables ont été ajoutés.



- Une meilleure visibilité avec une signalétique renforcée et lumineuse. En effet, deux enseignes lumineuses par LED ont été installées sur la façade et à l'angle du cinéma pour faciliter le cheminement jusqu'à l'entrée.



- Un meilleure accessibilité du site pour tous les publics. Trois places seront dédiées à l'accueil de fauteuils roulants. La capacité de la salle a ainsi été légèrement modifiée, passant de 120 à 108 places auxquelles il faut donc rajouter trois places PMR (personnes à mobilité réduite).

EN IMAGES



Lundi 3 septembre RENTÉE SCOLAIRE

Après deux mois de vacances, les jeunes écoliers ont retrouvé leurs camarades et découvert leur nouvel emploi du temps.



Du mardi 4 septembre au samedi 3 novembre

EXPOSITION "PETITE FÊTE FORAINE"

En déambulant d'un stand à l'autre, les visiteurs ont pu découvrir l'univers des arts forains à partir de trompe-l'œil, de jeux, de machines optiques et d'extraits cinématographiques.



Samedi 8 septembre ASSOCIATIONS EN FÊTE

Si certains en ont profité pour reprendre leur adhésion, d'autres ont assisté aux démonstrations et se sont renseignés auprès des nombreuses associations présentes.



EN IMAGES




Vendredi 13 septembre
ATELIER "BOUGER MIEUX"

Tous les jeudis matins, la Maison des aînés propose aux seniors qui le désirent un atelier de gym douce, avec des exercices destinés à prévenir des chutes par exemple.

Samedi 22 septembre
QUARTIERS EN FÊTE

Nouveauté de la rentrée, ce premier après-midi festif a réuni de nombreuses familles au parc de l'église de La Mède. D'autres rendez-vous ont suivi en septembre et octobre. L'objectif est atteint pour le Conseil municipal des jeunes (CMJ) qui a facilité les échanges et animé les anciens comme les nouveaux quartiers de la ville.



 Retrouvez plus de photos sur la page Facebook sur la page **Facebook Châteauneuf-les-Martigues officiel**



UN CHAMPION AU COEUR D'OR

Champion de France FFForce puis champion d'Europe de force athlétique EPF cette année, Michel Logli est un athlète aux multiples facettes. Sportif, président de l'association CFCM (club de Force athlétique de Châteauneuf-les-Martigues), dirigeant de 2 entreprises sur la commune, Michel Logli veut toujours aller plus loin.

Un sport méconnu

Ce sport est la combinaison de 3 mouvements : le squat, le développé couché (allongé sur un banc) et le soulevé de terre. En compétition, les sportifs disposent de 3 essais par mouvement. La moyenne des 3 meilleures barres soulevées donne un score final par catégorie. Il existe également un classement toutes catégories confondues, calculé grâce à l'indice "wilks", qui prend en compte le poids du corps.

Les mouvements sont plus simples que dans l'haltérophilie, mais les charges beaucoup plus lourdes. Michel Logli explique : "C'est beaucoup d'entraînement, de rigueur et de courage ainsi qu'un régime alimentaire particulier avant les concours pour être au bon poids le jour J." L'athlète pratique ainsi la force athlétique 2h par soir, 5 jours par semaine, ainsi que du krav maga, en compagnie de son fils, qui l'accompagne dans sa vie professionnelle et sportive. Un véritable duo qui motive le père et challenge le fils.

Un joli palmarès

Médaillé d'or au championnat d'Europe cette année,

Michel Logli a réalisé une véritable performance dans la catégorie moins de 105 kg, en soulevant 252,5 kg au squat, 230 au développé couché et 240 au soulevé de terre, soit 722,5 kg au total. Une véritable consécration pour ce passionné : "Le sport contribue à mon équilibre et il me permet d'aller au bout de moi-même, de sortir de ma zone de confort. Parfois il y a des échecs, mais c'est aussi une énorme satisfaction personnelle d'atteindre ses objectifs. Je m'inspire tant au niveau professionnel que sportif, d'une maxime tirée d'Elvis Presley "ce que tu fais, fais le bien."

Prochains objectifs pour le Châteauneuvais, battre le record de France dans sa catégorie en atteignant les 300 kg au squat, son record personnel étant à 750 kg et décrocher le titre de champion du monde des moins de 105 kg en Afrique du Sud.

UN ASSOCIATION QUI FORME L'ÉLITE

L'association CFCM recrute les futurs champions ayant déjà un niveau national. Ils forment et accompagnent 2 à 3 sportifs par an. Ces derniers s'entraînent dans la salle de leur choix. L'association couvre tous les frais, de l'abonnement à l'équipement jusqu'aux déplacements en France et à l'étranger. En contrepartie, les membres de l'association coachés représentent le club de force de Châteauneuf-les-Martigues en compétition. Renseignements au 06 12 10 95 38.



SECOURS POPULAIRE : DE NOUVEAUX PROJETS

La plupart des personnes qui poussent pour la première fois la porte du secours populaire sollicitent en priorité une aide alimentaire, matérielle ou vestimentaire. Face à la demande grandissante, l'équipe composée de 25 bénévoles cherche aujourd'hui à accompagner les familles sur d'autres frais auxquels elles ne peuvent plus faire face : accès aux soins, aux loisirs et aux vacances...

Une équipe dynamique et à l'écoute

Depuis près d'un an, M. Santacruz est le nouveau responsable du comité. Ancien sapeur-pompier, la solidarité est un peu une seconde nature chez lui. "Les personnes qui se rendent au Secours populaire cumulent souvent plusieurs problématiques. On s'efforce de s'adapter à la demande et de répondre aux situations individuelles en s'adaptant au cas par cas, dans le respect de la dignité de chacun." Accompagné de son équipe de bénévoles, le responsable a repensé ses missions au-delà de l'aide vestimentaire, alimentaire et matérielle, comme équiper les locaux d'un ordinateur pour aider les gens dans leurs démarches.

Donner des conseils santé

Prochainement la structure organisera des permanences au sein du "relais santé". "Les premières économies faites dans un foyer se font sur la mutuelle santé", constate le responsable. "Ici, les



habitues se sentent en confiance et osent plus facilement nous confier leurs soucis de santé. Pour autant nous ne sommes pas des professionnels. Nous avons donc développé un partenariat avec une mutuelle. Un médecin, une infirmière et un psychologue ont déjà répondu à notre appel. Le personnel de santé et notre référente santé ont pour mission d'écouter et orienter les personnes vers des spécialistes. Nous souhaiterions également compléter l'équipe par une diététicienne pour prodiguer quelques conseils."

Proposer des vacances pour tous

"Grâce à la solidarité d'une famille Châteauneuvaise qui s'est portée volontaire pour être famille d'accueil cet été, nous avons permis à deux jeunes Palestiniens de passer quelques jours de congés chez eux avant de rejoindre un séjour de vacances." Une première expérience réussie que l'association souhaite développer pour les vacances scolaires. Par ailleurs, un partenariat avec le CS-MPT et un autre avec la CAF permettent aux enfants de partir au centre aéré ou en vacances, seuls ou en familles.

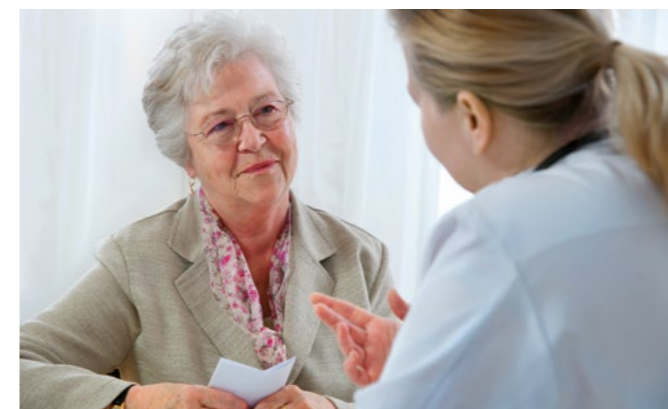
Sensibiliser les plus jeunes

Grâce à son agrément "Education populaire", l'association est en mesure de sensibiliser les enfants à la solidarité dans les écoles. "Les enfants sont créatifs, nous réfléchissons actuellement à un projet pédagogique, pour qu'ils réalisent l'impact qu'ils peuvent avoir sur la société et imaginent les actions qu'ils seraient en mesure de réaliser à leur échelle."

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un nouveau comité de coordination de l'action sociale

Depuis le mois de juin, la municipalité a créé un comité avec les différents acteurs du secteur social : services municipaux, services sociaux, associations et autres organismes extérieurs. Le but : mutualiser leurs services pour que les personnes dans le besoin reçoivent les aides adaptées avec une approche plus cohérente et structurée.



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

8 rue Jules Ferry 13220 Châteauneuf-les-Martigues
Tél : 04 13 05 28 67 - 06 21 81 38 59
spfch91m@gmail.com
Horaires :
Lundi, mardi et vendredi de 14h à 16h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Distribution alimentaire le samedi de 10h à 12h.

LES NOUVELLES ACTIVITÉS

Krav maga "spécial femmes"

L'association Krav maga experts Châteauneuf propose des cours de Krav Maga uniquement réservés aux femmes tous les lundis de 12h30 à 13h30 au gymnase du Grand Jas.
Rens. 06 95 12 53 48 ou pierre@kravmagaexperts.fr.

Gymnastique rythmique pour les enfants

L'association Autour de la Gym propose des cours de gymnastique rythmique,
• pour les enfants de 4/5 ans le mercredi de 16h à 17h au gymnase de la Mède. Tarif : 120 € à l'année.
• pour les enfants en élémentaire le mercredi de 17h à 18h au gymnase de la Mède et le samedi de 10h30 à 12h à l'annexe du Grand Jas, 160 € à l'année. Ouvert uniquement aux adhérents.
Rens. 06 69 26 69 86 ou m.encontre@hotmail.fr.



INFOS PRATIQUES

• ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2019

Les dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 seront disponibles **à partir du 5 novembre 2018** au service Vie locale et associative de la Maison des associations, et devront être rapportés, dûment remplis et signés, au plus tard le 18 janvier 2019.

TRAVAUX



• RAPPEL : TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Pour améliorer les services de distribution d'eau potable, les canalisations et les branchements sont en train d'être renouvelés, dans la rue de Patafloux et du boulevard Henri d'Attilio. Des coupures d'eau ponctuelles et de courte durée peuvent survenir. Dans ce cas, elles font l'objet d'une information préalable et spécifique.

LES INSCRIPTIONS POUR NOËL



• NOUVEAU : SÉJOURS AU SKI POUR LES 6/17 ANS

La Ville de Châteauneuf-les-Martigues a souhaité étoffer son offre à destination des 6/17 ans en proposant 2 séjours au ski durant les vacances de février 2019.

Une information détaillée sera disponible dès la fin du mois de novembre (boîtes aux lettres, site internet de la Ville...) et les inscriptions débuteront mi-décembre 2018.



• CONCOURS DE CRÈCHE DE NOËL

Du 16 au 18 novembre à la salle Léo Lagrange

Inscriptions au concours de la plus belle crèche de Noël lors de la Foire aux santons de 10h à 18h, organisée par le Comité extra-municipal pour l'organisation des foires et la municipalité.

La remise des prix aura lieu en janvier 2019 en mairie dans la salle du conseil municipal.

Rens. 06 62 79 11 38 ou 04 42 79 98 34.

SENIORS : C'EST LE MOMENT DE VOUS INSCRIRE

• RÉCEPTION DES NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Inscriptions jusqu'au 15 novembre au service état-civil de l'Hôtel de Ville ou de la mairie annexe de La Mède

Dimanche 9 décembre à 11h au Cosec du collège des Amandeirets, organisée par la municipalité. Pour participer, les couples qui fêtent leur 50 et 60 ans de mariage doivent s'inscrire munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.
Tél. 04 42 76 89 00.

• REPAS DE NOËL DE LA MAISON DES AÎNÉS

Inscriptions à partir du 5 novembre à la Maison des aînés
Jeudi 6 décembre à 12h à la salle Léo Lagrange.
Tarif : 28 €.
Rens. 04 28 27 06 07.



• BOÎTES DE CHOCOLATS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Inscriptions jusqu'au 26 novembre à la Maison des aînés
Pour toutes les personnes qui ont 65 ans cette année, inscrivez-vous pour bénéficier de la boîte de chocolats de fin d'année offerte par la municipalité. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour les personnes qui bénéficient déjà de la distribution de la boîte de chocolat inutile de se faire connaître. Les distributions se tiendront :
• Mardi 27 novembre de 9h à 12h au Foyer Li Sian Ben de La Mède.
• Mercredi 28 novembre de 9h à 12h et jeudi 29 novembre de 9h à 12h à la Maison des aînés de Châteauneuf-les-Martigues.



• GÂTEAU DES ROIS DES SENIORS (À PARTIR DE 60 ANS)

Inscriptions à partir du 3 décembre à la Maison des aînés
Dimanche 20 janvier à 14h30 au gymnase Jean-Claude Blanc à la Plaine des sports.



Le groupe de la majorité municipale

La création d'un nouveau club de football (JSCM) dans notre ville a entraîné des critiques acerbes de la part d'une opposition déchaînée. Des mots comme "mortifère, attitude indigne d'un maire, arguments diffamatoires, déclarations fracassantes à la Trump" voulaient vous faire croire que seul le Maire était à l'origine de cette création inutile car

concurrentielle. Aujourd'hui Roland MOUREN se réjouit simplement de ne pas s'y être opposé, car ce concept d'école de foot sans élitisme pour nos jeunes et d'une section handisport était un besoin ressenti dans la commune par la plupart d'entre vous. Le nombre, toujours grandissant, de 133 inscriptions démontre que cette attente était réelle car pour autant le FCCM

garde la majorité de ses adhérents. Il y a donc complémentarité. C'est l'analyse de tous les élus du groupe. Comme quoi il ne faut pas mêler sport et politique. Les critiques acerbes sont désormais ridicules. Mais l'opposition est certainement en manque de sujets critiquables !

Les groupes d'opposition

Aucune expression de ce groupe n'a été communiquée à la rédaction du magazine pour ce numéro.

Groupe d'opposition Châteauneuf La Mède demain
Claude Ribière, Marc Lopez, Marie-Paule Delpy, Véronique Braëms.

Aucune expression de ce groupe n'a été communiquée à la rédaction du magazine pour ce numéro.

Thierry Del Baldo
Jean-François Bourdin
100% L'Humain d'abord.

Aucune expression de ce groupe n'a été communiquée à la rédaction du magazine pour ce numéro.

Didier Gidde et son équipe.
Ensemble pour notre ville.

• MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE

NAISSANCES

Raphaël SOUT, Leïa BACCARI, Chloé LECLERCQ, Amaëlle RIDEZ ALLOY, Jonas SCORTICA, Nouha N'DIAYE, Zoé DREYFUSS, Jules PRIN, Théodora AMADOR, Lilou HORS, Sandro SOLER, Manon GUIRADO, Tom REYNAUD, Neyla MAHI, Valentin TEUMA, Joachim LEMGUIOUA, Ezio EYRAUD, Ange BOUTIN.

LE NOM DE VOTRE ENFANT N'EST PAS MENTIONNÉ ?

L'avis de naissance dans le magazine municipal est facultatif. Lors de la déclaration de naissance de votre enfant, vous avez signalé votre consentement ou non à faire paraître le nom de l'enfant dans la presse locale. Par ailleurs si celui-ci est né dans une autre ville, il arrive souvent que l'avis de mention des communes extérieures nous soit envoyé tardivement. Le nom de votre enfant paraîtra dans le magazine suivant.

MARIAGES

Mathilde CAMELIERE et Damien BERTINOTTI, Manon BURGIO et Xavier GOMEZ et Amandine DESIRA et Jeremy FLEURY, Sandrine CARRIERE et Robert ROUX, Laura ROBERT et Florent TAIX, Elodie DRAMEZ-BAILLEUX et Christophe PAGET, Jessy LUCCIONI et Grégory NICOP, Elodie MALATIER et Benoît HERNANDEZ, Vanessa PIERINI et Arnaud POZO, Beatrice OBERLIN et Ludovic MATHIOT, Elodie PREGIATI et Fabrice FESTA, Sarah OUERFELLI et Wael DJELASSI, Julie MARTINEZ et Christophe ALCAN, Delphine BONILLO et Michel MORENS, Myriam CLAZER et Jean-Louis DÉLEGLISE, Audrey CLARET et Frederic CARRION.

SI VOTRE ENFANT EST NÉ À MARTIGUES

Les parents dont les enfants sont nés à Martigues et désirant la parution de la naissance de leur enfant sur le magazine VIVRE de la commune sont invités à contacter le service Etat Civil à l'adresse suivante : etatscivil@chateauneuf-les-martigues.fr.

DÉCÈS

Incarnation SANCHEZ veuve DONNAT, Arlette PORTASPANA veuve SCICLUNA, Andrée BEAUME veuve JOUVAL, Jeannine OLIVE veuve CANTALINI, Muriel HOSTACHY, Joseph BRANDOLINI, Jean-Jacques ISOLANO, Mustapha MANI, Andrea BADALUCCO, Christian GILLOT, Jeanne SIHOL veuve ARENE, Marius MILANO, Guy LOUSTALET, Liliane TAFANELLI, Francisco GARCIA, Jacques PRIGENT, Robert LESNE, Gaston ROZAT, Alain DA ROCHA, Yvette LE FLEM veuve WIES, Josette HUGOU veuve MOUROU, Chantal ROQUE, Antoine CORTES, Bruno GONDARD, Pascal AUCANT, Marie MURATORI veuve AGNOLUTTO, Madeleine GUILLEMET veuve BOISSON, Michel BOROWSKI, Justin HANQUIEZ.

HOMMAGE



UNE PROFESSEUR D'ARTS PLASTIQUES REGRETTÉE

Anne-Marie Devos, a disparu brutalement en cette rentrée de septembre, à l'âge de 62 ans. Professeur d'arts plastiques à la Maison pour tous de La Mède et passionnée par l'art, son décès a laissé un grand vide dans la structure. En effet, elle animait depuis 30 ans des cours de dessins et de peinture. Certains élèves la suivaient depuis la première heure. Fusain, pastel, craie, aquarelle, peinture à l'acrylique ou à l'huile... elle laissait à chacun libre cours à sa créativité et à son imagination. La qualité de son travail, lui a valu de recevoir la médaille d'Argent de l'Académie des arts, sciences et lettres de Paris pour l'ensemble de son œuvre. L'équipe municipale présente à ses proches leurs sincères condoléances.



16 novembre 2018 > 22 décembre 2018

VIVEZ NOËL

À CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

- Foire aux santons • Marchés de Noël •
- Spectacle jeunesse • Ateliers •
- Feux d'artifice • Concours d'illuminations •

+ d'infos >

www.chateauneuf-les-martigues.fr

